

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE de la Corrèze

CAPD

457

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 134	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	4
B. Nombre de votants	B =	600		Nombre de sièges à pourvoir P =	5
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	14		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	586		$G = \frac{D}{P} = \frac{586}{5} = 117,20$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	150	1				1
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	130	1				1
SNUipp-FSU de CORRÈZE	FSU	279	2	1° - 93,00			3
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	27	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
Mme BÉNET Valérie	Présidente	
Mme LUNEAU Frédérique	Secrétaire	
Mme FAURE Pascale	Secrétaire suppléante	
M. FAUGERAS Frédéric	Rassembleur	
Mme POINGT Delphine	Sgen-CFDT	
Mme PACAUD Angélique	SNUipp-FSU	
Mme ANEAUD Françoise	SNUipp-FSU	
M. LADHARI Benoit	FNEC-FP-FO	
Mme BAYOL Delphine	FNEC-FP-FO	
Mme ROY Anabel	SE-UNSA	



ELECTIONS DU 1^{er} DECEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2022

**Election des représentants du personnel à la CAP départementale
des instituteurs et professeurs des écoles de la Corrèze**

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

**PROCLAMATION DES RESULTATS
& REPARTITION DES SIEGES**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote centralisateur réuni le jeudi 8 décembre 2022 à 21 heures, au rectorat de l'académie de Limoges, 13 rue François Chénieux, proclame les résultats suivants :

Bureau de vote :

Présidente	Madame BEYNET Valérie	EXCUSEE
Secrétaire	Madame LUNEAU Frédérique	
Secrétaire suppléante	Madame FAURE Isabelle	
Assesseur	Monsieur FAUGERAS Frédéric	

Délégués des listes :

UNSA	Madame RYTTER Katia Madame ORLIAGUET Laurence	
SGEN-CFDT	Madame BUCQUET Nathalie Madame POINGT Delphine	
FSU	Madame PINEAUD Françoise Madame PACAUD Angélique	
FO	Madame BAYOL Delphine Madame LADHARI Benoit	

DONNEES GENERALES

NOMBRE DES ELECTEURS INSCRITS :	1134
NOMBRE DES VOTANTS :	600
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS :	14
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	586

LISTES EN PRESENCE

	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA	150	1
SGEN-CFDT	130	1
FSU	279	3
FO	27	0

**CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES ATTRIBUES
A CHAQUE LISTE EN PRESENCE**

ETAPE 1 : Calcul du Quotient Electoral (QE) =

117,20

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

ETAPE 2 : Répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
UNSA	1
SGEN-CFDT	1
FSU	2
FO	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE =

4

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A) =**

1

ETAPE 3 : Répartition selon la Plus Forte Moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 5

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA	75,00
SGEN-CFDT	65,00
FSU	93,00
FO	27,00

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 5 .

RESULTATS

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
UNSA	1
SGEN-CFDT	1
FSU	3
FO	0

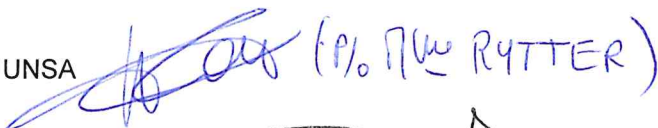
**REPRESENTANTS DU PERSONNEL PROCLAMES ELUS
A LA CAP DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS
DES ECOLES DE LA CORREZE**

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Mme PINEAUD Françoise	Mme GOUGHBAR Nadia
2	Mme PACAUD Angélique	Mme SIEG Nathalie
3	Mme ROSSANDER Karine	Mme ROULON Laëtitia
4	Mme RYTTER Katia	Mme ORLIAGUET Laurence
5	Mme BUCQUET JOURNEAUX Nathalie	Mme JERRETIE Emilie


OBSERVATIONS

- Pas de notice papier pour les TR.
- des collègues en congé long n'ont pas reçu leur matériel de vote.

Fait à Limoges, le 08 décembre 2022

UNSA  (Pr. Mme RYTTER)

SGEN-CFDT 

FSU 

FO 

Limoges le 8.12.22

Je soussigné Pierre Gauthier
Secrétaire Régional Adjoint de
l'UNSA Educateur Limousin,
Mandate Mme Anobél Roy
pour signer le Procès Verbal
du séminaire de la CAPJ 19.
à la place de Mme Katya Rytter.

